master 2 contentieux judiciaire ou personnes et famille ?

Par **gargallo**, le **26/06/2009** à **14:47**

Selon vous professionnellement parlant est-il plus opportun de faire un master contentieux judiciaire (procédure civile, administrative, contentieux du travail, européen, mode alternatifs de réglement et conflit) ou un master personne et famille (tutelle, curatelle, protection des mineurs...) Lequel ouvre le plus de porte professionnellement tant au niveau des carrières judiciaires qu'au niveau extrajudiciaire (travail au sein d'une association, d'un service juridique...)
Je sais que la question est difficile mais si jamais vous avez une idée de la question, ou que vous avez fait un des masters suivant, n'hésitez pas à venir exposer votre avis/expérience.
Merci beaucoup!!

Par **jeeecy**, le **26/06/2009** à **14:49**

à mon avis les matières enseignées dans ces deux masters sont sensiblement identiques...

Pour moi ce qui compte c'est la distinction master 2 professionnel ou master 2 recherche

Par **gargallo**, le **26/06/2009** à **14:54**

les deux sont des masters profesionnels, donc au niveau de ça mon choix est déjà fait ;-) Par contre pour les matières ça m'a quand même l'air différent y'en a un qui est plutot technique avec essentiellement des questions de procédure (contentieux judiciaire) et l'autre qui traite plus du fonds du droit mais sur une question bien particulière la personne et la famille. C'est plutôt au niveau des débouchés que je m'interroge.

Image not found or type u

Par **jeeecy**, le **26/06/2009** à **17:12**

d'un point de vue pratique, ce qui va te servir plus tard, c'est la procédure, parce que le droit change tout le temps et pas vraiment la procédure

donc à ta place je prendrai le master 2 contentieux et lors des entretiens j'insisterai sur ce point

le plus gros problème des avocats ce n'est pas le fond du droit, tout le monde peut recopier la ;)

bonne page d'un bouquin, c'est la procédure à suivre Image not found or type unknown

Par **gargallo**, le **26/06/2009** à **18:47**

merci bcp de ces renseignements ça va m'aider à faire peser la balançe
,-)
Et puis pour l'entretien se sera inutile, en réalité je suis déjà acceptée, mais j'ai postulé sur les 2 et faut que je fasse un choix. Dur dur (j'ai bien pensé à plouf plouf mais se ne serait pas raisonnable!)
Merci encore, ça m'aide à y voir plus clair, et à ne pas fonder mon choix sur de mauvaises raisons.

Par **jeeecy**, le **26/06/2009** à **19:05**

;)

de rien Image not found or type unknown

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés